



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1306

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 27 mai 2024, le Règlement numéro 1306 concernant l'interdiction de circuler de certains types de véhicules lourds sur les passages à niveau situés sur les avenues St-David et de la Gare.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1306 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-neuvième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate